



**PRÉFET  
DE L'ALLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Guide départemental de l'ingénierie publique dans l'Allier

---





# Édito

L'accompagnement des collectivités territoriales et de leurs groupements dans leur projet est une priorité de l'État.

Afin de réduire les inégalités entre les territoires, l'État a mis en place le programme **France ruralités** qui constitue sa feuille de route en faveur des territoires ruraux.

Dans l'Allier, département à dominante rurale, ce programme est largement déployé que ce soit au travers de la mise en place des 23 espaces France Services, du soutien aux 3 agglomérations labellisées Action coeur de villes, aux 15 Petites villes de demain et aux 25 communes qui bénéficient du programme Villages d'avenir, mais aussi de la mobilisation des 3 Volontaires territoriaux en administration recrutés en collectivités locales, des 3 Territoires d'industrie destinés à créer un écosystème vertueux et favorable aux entreprises locales, des conseillers numériques... .

L'offre d'ingénierie est ainsi vaste et diversifiée. Néanmoins d'autres acteurs interviennent en matière d'accompagnement des territoires bourbonnais.

Aussi, afin de **rendre plus lisible cette offre d'ingénierie territoriale** et d'accompagner au mieux les départements de l'Allier, ce Guide recense les acteurs et leur offre de service. Il a pour vocation d'accompagner les élus dans leurs réflexions en faveur des projets territoriaux.



# Sommaire

<b>Les outils de l'ingénierie territoriale</b> .....	<b>2</b>
<b>Les structures de l'ingénierie par domaine d'expertise</b> .....	<b>3</b>
<b>Les coordonnées des services de l'État dans l'Allier</b> .....	<b>5</b>
<b>Les acteurs d'ingénierie</b> .....	<b>7</b>
Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL).....	8
Agence de l'eau Loire Bretagne.....	9
Agence d'urbanisme Clermont Massif Central (AUCM).....	10
Allier Bourbonnais territoire : Conseil départemental, Agence technique du Département de l'Allier (ATDA), Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE).....	11
Assemblia et la foncière Assemblia.....	12
Banque des Territoires.....	14
Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA).....	15
Etablissement Public Foncier (EPF) Auvergne.....	16
Evolea.....	17
<b>Les structures d'appui</b> .....	<b>18</b>
Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).....	19
Agence Régionale de Santé (ARS).....	20
Allier Bourbonnais territoire : Conseil départemental, Agence technique du Département de l'Allier (ATDA), Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE).....	21
Chambre d'agriculture.....	22
Chambre de commerce et d'industrie (CCI).....	23
Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA).....	24
Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire d'Auvergne Rhône-Alpes (CRESS).....	25
Conseil régional.....	26
Direction Départementale des Territoires.....	27
Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP).....	28
Ordre des Architectes Auvergne-Rhône-Alpes.....	29
Préfecture et sous-préfectures.....	30
Syndicat Départemental d'Énergie (SDE) Allier.....	31
Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier (SMEA).....	32
Unité Départementale d'Architecture et du Patrimoine (UDAP).....	33
<b>Mentions d'information relatives à la collecte de données personnelles</b> .....	<b>34</b>



# Les outils

## OSMOSE

**Osmose** est le « guichet unique de l'ingénierie territoriale 03 ». Cet outil est destiné à être partagé entre les services de l'État (DDT/Préfecture), Conseil Départemental et les collectivités afin de travailler collectivement sur les projets.

## AIDES-TERRITOIRES

**Aides-territoires** est le guichet unique des aides qui rend visibles et lisibles tous les dispositifs à destination des collectivités. La plateforme permet de définir de manière précise la cible des dispositifs, et offre à chaque organisme porteur d'aides une vitrine personnalisée.

**Aides-territoires** répertorie les aides pour toutes les thématiques de projets locaux (transition énergétique, développement économique, mobilité, etc.).

## DÉMARCHES SIMPLIFIÉES

Ce dispositif permet de dématérialiser les démarches administratives depuis n'importe quel appareil (PC, Smartphone, tablette). Un espace permet de suivre l'avancement des demandes et un message est adressé systématiquement à chaque étape d'instruction. Un fil de messagerie permet d'échanger directement avec la préfecture pour être guidé dans la réalisation des démarches.



# Les structures d'ingénierie

## PAR DOMAINE D'EXPERTISE



### Urbanisme et projet de territoire

Agence d'urbanisme  
CEREMA  
CAUE  
EPF  
ATDA  
DDT  
UDAP  
Ordre des architectes  
Préfecture



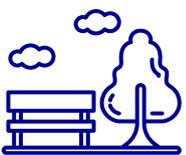
### Attractivité Emploi

CCI  
CMA  
CRESS  
Préfecture  
ANCT  
Conseil régional  
Agence Bourbonnais Attractivité  
France Travail  
DDETSPP



### Environnement et risques

DREAL  
DDT  
Préfecture  
CEREMA  
DDETSPP  
UD-DREAL  
Agence de l'eau



### Aménagement Revitalisation

Préfecture  
CAUE  
ATDA  
DDT  
EPF  
Assemblia  
Evolea



## Habitat Logement

ADIL  
Evoléa  
CAUE  
Assemblia  
DDT  
DDETSPP



## Financement

Préfecture  
DDT  
Banque des territoires  
ADEME  
Conseil régional  
ANCT  
Conseil départemental



## Foncier

EPF  
CAUE  
Foncière d'Assemblia



## Rénovation énergétique bâtiments publics

Préfecture  
Banque des territoires  
ADEME  
Conseil régional  
CEREMA  
SDE



## Solidarité Santé

CRESS  
ARS  
Préfecture  
DDT  
Conseil départemental



# Coordonnées

## DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS L'ALLIER

### PRÉFECTURE

2 rue Michel de l'Hospital – 03000 Moulins – <https://www.allier.gouv.fr/>

Tel : 04 70 48 30 00 – Mail : [ingenierie@allier.gouv.fr](mailto:ingenierie@allier.gouv.fr)

- Délégué de la préfète pour les quartiers prioritaires : Dominique BLAIS – [dominique.blais@allier.gouv.fr](mailto:dominique.blais@allier.gouv.fr)
- Cheffe de projet Villages d'Avenir Ruralité : Emmanuelle GILLET-LORENZI – [emmanuelle.gillet-lorenzi@allier.gouv.fr](mailto:emmanuelle.gillet-lorenzi@allier.gouv.fr)
- Coordination interministérielle et ingénierie territoriale : Frédérique GOMEZ – [ingenierie@allier.gouv.fr](mailto:ingenierie@allier.gouv.fr)

### SOUS-PRÉFECTURE DE MONTLUÇON

8 rue de la Comédie – 03100 Montluçon

Tel : 04 70 02 25 00 – Mail : [sp-montlucon@allier.gouv.fr](mailto:sp-montlucon@allier.gouv.fr)

### SOUS-PRÉFECTURE DE VICHY

17 rue Alquié – 03200 Vichy

Tel : 04 70 30 13 50 – Mail : [sp-vichy@allier.gouv.fr](mailto:sp-vichy@allier.gouv.fr)

### DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES – DDT

51 boulevard Saint-Exupéry – 03403 Yzeure

Tel : 04 70 48 79 79 – Mail : [ingenierie@allier.gouv.fr](mailto:ingenierie@allier.gouv.fr)

Délégués territoriaux appui aux collectivités :

- Moulins : B. MOULIN – 06 79 87 20 80 et N. SALVATORI – 04 70 48 77 18
- Montluçon : D. HENEULT – 06 60 35 70 93 et J-P. SCARAMOZZINO – 06 79 87 01 46
- Vichy : B. BILLET – 06 67 01 64 71 et C. DUMONT – 06 70 78 85 30

ANAH : [francerenovallier@allier.fr](mailto:francerenovallier@allier.fr) – 04 70 34 41 84

ANRU : Service Logement et Construction Durable – 04 70 48 79 50

### DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DES SOLIDARITÉS ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS – DDETSPP

20 rue Aristide Briand – 03400 Yzeure

Tel : 04 70 48 35 00 – Mail : [ddetspp@allier.gouv.fr](mailto:ddetspp@allier.gouv.fr)

## **UNITÉ TERRITORIALE CANTAL-ALLIER-PUY-DE-DÔME DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT – DREAL**

51 boulevard Saint Exupéry – 03400 Yzeure

Tel : 04 73 17 37 21 – Lionel LABELLE : [lionel.labeille@developpement-durable.gouv.fr](mailto:lionel.labeille@developpement-durable.gouv.fr)

---

## **AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES – ANCT**

Déléguée territoriale : Pascale TRIMBACH, Préfète de l'Allier

Délégués territoriaux adjoints :

- Nicolas HARDOUIN – 04 70 48 79 79
- Olivier MAUREL – 04 70 48 30 19

Mail : [ingenierie@allier.gouv.fr](mailto:ingenierie@allier.gouv.fr)

---

## **DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ – ARS**

20 rue Aristide Briand – 03000 Yzeure

Tel : 04 72 34 74 00 – Grégory DOLÉ : [ars-dt03-delegue-territorial@ars.sante.fr](mailto:ars-dt03-delegue-territorial@ars.sante.fr)

---

## **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES – DDFIP**

9 avenue Victor Hugo – 03016 Moulins

Tel : 06 24 95 27 46 – Mickaël MAGNIER : [mickael.magnier@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:mickael.magnier@dgfip.finances.gouv.fr)

---

## **UNITÉ DÉPARTEMENTALE D'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE – UDAP DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES – DRAC**

2 rue Michel de l'Hospital – 03000 Moulins

Tel : 04 70 20 87 59 – Guillaume PRAPANT : [udap03@culture.gouv.fr](mailto:udap03@culture.gouv.fr) / [secretariat.udap03@culture.gouv.fr](mailto:secretariat.udap03@culture.gouv.fr)

---

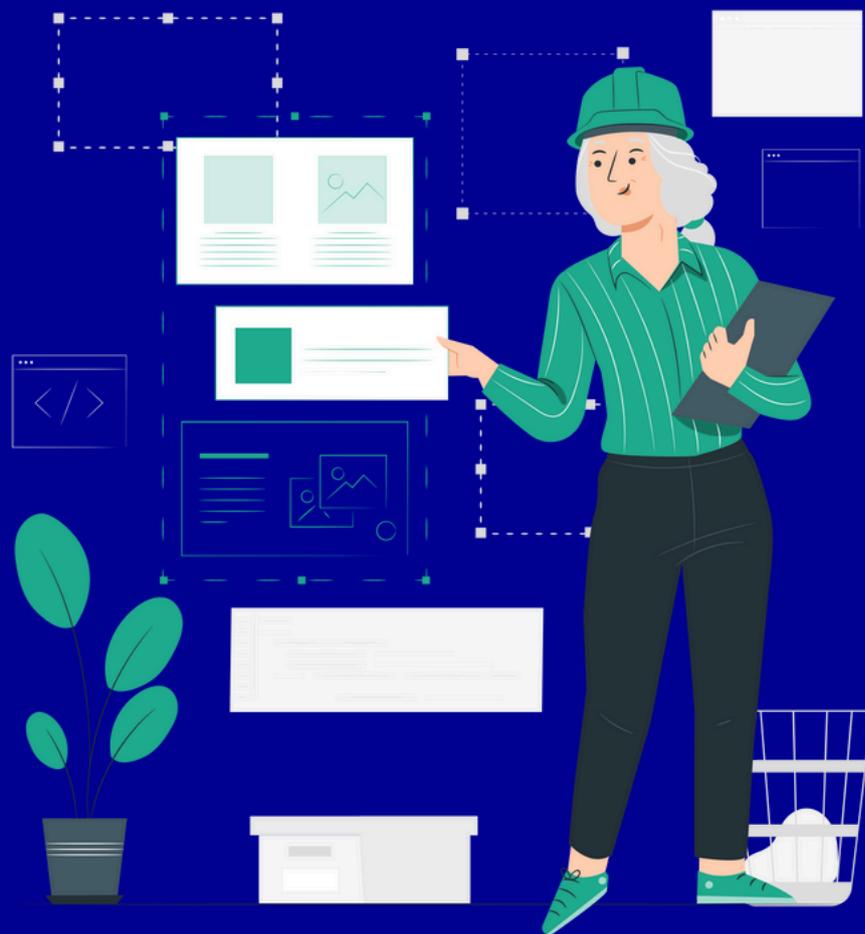
## **DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE – DSDEN**

Château De Bellevue

Rue Aristide Briand – 03400 Yzeure

Tel : 04 43 57 21 00

# LES ACTEURS DE L'INGÉNIERIE





## **ADIL – AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT**

**L'ADIL** a une mission de conseil sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales relative au logement.

L'Agence anime également l'Observatoire Départemental de l'Habitat qui est un outil d'aide à la décision et un instrument d'évaluation des politiques publiques.

### **DOMAINES ET MODALITÉS D'INTERVENTION**

Via ses 13 points d'information implantés sur le département, l'Agence réalise des consultations pour les locataires, propriétaires bailleurs, propriétaires occupants, accédants à la propriété et professionnels.

Via l'Observatoire Départemental de l'Habitat, l'ADIL apporte un appui technique aux collectivités locales et réalise des études thématiques sur l'habitat.

### **EN PRATIQUE**

**(Réalizations, chiffres clés ...)**

En 2019, plus de 10 000 consultations ont été dispensées par l'ADIL 03 auprès du public.

De plus, plusieurs études regroupant une information consolidée sur des thèmes spécifiques et d'actualité sont publiées tous les ans. En 2023, l'ADIL s'est penchée sur des thèmes tels que "Rénovation énergétique : intérêt à agir et adhésion des particuliers" ou "Bien vieillir chez soi ? Bilan et perspectives pour les politiques locales de l'habitat".

### **CONTACT**

Site : [www.adil03.org/ladil/ladil-de-lallier/](http://www.adil03.org/ladil/ladil-de-lallier/)



## AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

**L'agence de l'eau Loire-Bretagne** participe à la mise en œuvre des politiques nationales et européennes pour l'eau. Elle a pour mission d'apporter aux élus et aux usagers de l'eau, en collaboration avec les services de l'État, une vue d'ensemble des problèmes liés à la gestion de l'eau et les moyens financiers leur permettant de lutter contre les pollutions, de gérer et préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques.

### DOMAINES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

- Protéger l'eau et les milieux aquatiques : L'agence de l'eau aide les collectivités, les acteurs économiques et agricoles à garder une eau en quantité suffisante et à améliorer sa qualité. Toutes les eaux sont concernées : rivières, plans d'eau, nappes, eaux littorales. L'agence de l'eau s'attache aussi à préserver les milieux aquatiques comme les zones humides ;
- Soutenir les élus et les usagers de l'eau : pour préserver l'eau, l'agence de l'eau soutient techniquement et financièrement les élus et les usagers de l'eau dans leurs actions de protection des ressources en eau et des milieux aquatiques. L'agence de l'eau a une démarche de mobiliser les acteurs de l'eau, de faciliter les concertations, de planifier, de programmer, d'évaluer les actions et les faire connaître, d'informer et sensibiliser le public.

### EN PRATIQUE

**(Réalizations, chiffres clés ...)**

11ème programme de l'Agence de 2019 à 2024 doté de 2,33 Milliards d'€.

Pendant cette période, ce sont 510 000 m<sup>2</sup> de sols désimperméabilisés ou d'eau de pluie déracordée des réseaux d'assainissement.

### CONTACT

Mail : [allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr](mailto:allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr)

Site : <https://agence.eau-loire-bretagne.fr>

L'Agence est une association composée d'une équipe interdisciplinaire qui mutualise pour ses adhérents de larges compétences et expertises en ingénierie territoriale et urbaine, et qui diffuse ses travaux au service de l'intérêt général.

Elle a pour missions de :

- Comprendre collectivement les situations, les transformations et les enjeux prospectifs, en particulier liés au changement global, auxquels les territoires font face ;
- Concevoir et faciliter la mise en œuvre des projets, stratégies et plans territoriaux, urbains et de transitions, à différentes échelles, de l'ilot à celle du Massif central ;
- Mutualiser des savoirs interdisciplinaires, et savoir-faire en ingénierie territoriale, urbaine et de transitions dans une logique de coopération inter-territoriale et de capitalisation commune.

### DOMAINES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

L'AUCM conçoit et réalise avec ses adhérents un programme partenarial annuel dans les domaines suivants :

- Projets de transitions urbaines et territoriales ;
- Observation et évaluation ;
- Ingénierie de la data et systèmes d'information ;
- Partage des savoirs et communication ;
- Recherche et prospective.

Elle intervient à 3 échelles :

- Espace d'intervention de proximité autour des membres fondateurs (EPCI et département) élargi au Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne ;
- Espace de coopération régionale Auvergne-Rhône-Alpes avec le réseau des agences Urba 4 et l'Etat en région ;
- Espace de coopération à l'échelle du Massif central.

### EN PRATIQUE

(Réalizations, chiffres clés ...)

Une adhésion et le financement par subvention d'un programme partenarial permet de ne pas recourir aux appels d'offre et d'être dispensé de TVA.

Exemples de réalisation : Documents cadres et plans programmes : SCoT, Programme local de l'habitat, plan de mobilité, Plan guide de centre bourg et convention d'Opération de revitalisation du territoire (ORT), Observatoires de l'habitat et du foncier

### CONTACT

Christel GRIFFOUL

Tel : 04 73 17 48 07

Mail : [agence@aucm.fr](mailto:agence@aucm.fr) / [cgriffoul@aucm.fr](mailto:cgriffoul@aucm.fr)

**Allier Bourbonnais Territoires** est un réseau qui regroupe le **Conseil Départemental de l'Allier, l'Agence Technique Départementale (ATDA)** et le CAUE.

Les missions suivantes sont principalement assurées par l'ATDA : accompagner les collectivités adhérentes en leur apportant un conseil et un outil d'aide à la décision, que ce soit en amont de leurs projets ou dans leur fonctionnement quotidien, et en leur fournissant les ressources et le support nécessaires.

Le **Conseil d'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement (CAUE)** est une association qui accompagne gratuitement les communes dans leurs projets par le biais de rendez-vous sur place. Il vous conseillera sur les démarches à entreprendre, les atouts et exigences de votre terrain, la conception de votre habitat.

## DOMAINES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

### Accompagnement de projet :

Nous intervenons dans tous les domaines de l'aménagement territorial : plan-guide, bâtiment, espace public, voirie, ouvrage d'art. Cela se traduit par : des visites sur place pour faire le point sur les besoins ; des études de faisabilité avec plusieurs scénarios d'aménagement pour visualiser vos projets ; des estimatifs de travaux pour anticiper vos dépenses ; un accompagnement pour recruter une équipe de maîtrise d'œuvre ; des conseils techniques tout au long de la conception du projet. Sur les thématiques de la voirie et des ouvrages d'art : assistance au suivi périodique des ouvrages d'art ; assistance technique aux travaux de voirie ; mise à jour du tableau de classement de voirie ; réponse aux demandes d'alignement.

Ces missions sont ouvertes aux adhérents de l'ATDA et du CAUE. Certaines missions font l'objet d'une rémunération complémentaire à l'adhésion.

### Ressources et support :

Notre accompagnement porte sur un large éventail des fonctions support des collectivités: support et conseil en matière informatique, veille réglementaire et formation, protection des données personnelles (délégué à la protection des données mutualisées - DPO). En 2024, nous intervenons sur de nouvelles missions : ingénierie financière, conseil juridique, commande publique et cybersécurité.

Ces missions sont ouvertes aux adhérents aux missions de base de l'ATDA, à l'exception de la mission protection des données personnelles qui fait l'objet d'une cotisation optionnelle.

## EN PRATIQUE

### (Réalizations, chiffres clés ...)

- **En matière d'accompagnement de projet** : 188 demandes (66 dossiers bâtiment, 17 dossiers espace public, 71 dossiers voirie, 34 dossiers multi-thématique) ;
- **En matière de soutien "ressources"** : organisation de 19 sessions de formations, diffusion de 165 messages de veille de l'actualité des collectivités auprès de 471 destinataires ;
- **En matière de support informatique** : 5 943 interventions en prise en main à distance sur les logiciels métiers, mise en oeuvre de 14 ateliers relatifs à la protection des données personnelles.

## CONTACT

Anne FOUQUEAU (accompagnement)  
Julien DOMAS (support)

Tel : 04 70 34 14 64

CAUE : 04 70 20 11 00

Mail : [ingenierie@allier.fr](mailto:ingenierie@allier.fr) / [contact@caue03.fr](mailto:contact@caue03.fr)

## ASSEMBLIA ALLIER

**AssembliA** est une société d'économie mixte locale (SEML) qui intervient dans le secteur du développement des territoires. L'agence de l'Allier intervient plus spécifiquement auprès des collectivités et établissements publics dans les domaines suivants : développement économique, immobilier d'entreprises, opérations d'aménagement et reconquête des centres bourg. Elle participe depuis 2 ans à la transition écologique via sa filiale "Ombrières d'Auvergne" (installation d'ombrières photovoltaïques).

### DOMAINES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

Son intervention se matérialise sous différentes formes :

- Aménagement, dans le cadre de concessions et de mandats ;
- Conduite d'opération et assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- Etudes de faisabilité ;
- Programmation ;
- Montage d'opérations ;
- Portage immobilier.

### EN PRATIQUE

(Réalizations, chiffres clés ...)

Dans le département de l'Allier, sont en cours 14 opérations dans le domaine de l'habitat, 2 opérations d'aménagement à vocation de développement économique, 1 programme immobilier sur la Ville d'Yzeure (logements), l'accompagnement d'une quinzaine de collectivités et établissements publics dans leur projet immobilier, ou encore la réalisation ou le développement d'une quinzaine de projets d'ombrières photovoltaïques.

### CONTACT

Emmanuel BARRANDON

Tel : 04 70 44 56 01

Mail : [agence-allier@assembliA.fr](mailto:agence-allier@assembliA.fr)

Site : [www.assembliA.fr](http://www.assembliA.fr)

La foncière **Assemblia** a été créée en 2022 dans le cadre du programme national « 100 Foncières » initié par l'Etat et la Banque des Territoires. Elle regroupe trois actionnaires : Assemblia, la Banque des Territoires et Imoceal (foncière de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin).

Elle intervient dans les cœurs de ville en agissant notamment sur les locaux commerciaux : acquisition, rénovation et exploitation d'espaces à vocation d'activités économiques et commerciale.

Elle s'inscrit comme un outil au service de la dynamique économique de votre territoire. Elle vous accompagne dans votre stratégie de développement.

La foncière Assemblia a la possibilité d'intervenir dans le département de l'Allier.

### DOMAINES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

Les modalités d'intervention de la foncière sont les suivantes :

- Etude et sélection de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, à usage de commerces, locaux d'activité, et de logements à titre accessoire ;
- Acquisition par tous moyens en vue de leur exploitation par voie de location et de leur gestion desdits biens immobiliers.

Les décisions d'investissement de la foncière sont validés par les actionnaires, dans le cadre d'un comité d'engagement, selon une grille d'analyse multicritère des projets : emplacement, potentiel, projet de redynamisation de la collectivité, faisabilité économique et financière.

### EN PRATIQUE

**(Réalizations, chiffres clés ...)**

Créée mi 2022, la foncière est actuellement en phase d'étude et de sélection de ses premiers projets dans le département.

### CONTACT

Emmanuel BARRANDON

Tel : 04 70 44 56 01

Mail : [agence-allier@assemblia.fr](mailto:agence-allier@assemblia.fr)

## BANQUE DES TERRITOIRES

Créée en 2018, la **Banque des Territoires** est une direction de la Caisse des Dépôts.

Elle rassemble au sein d'une même structure, des expertises de conseil et de financement à destination des acteurs territoriaux pour faciliter la réalisation de leurs projets d'avenir, permettant de réduire les inégalités sociales, de favoriser la cohésion et la valorisation des territoires, ruraux ou urbains.

L'action de la Banque des Territoires repose sur de l'appui en ingénierie de projets et financière, du financement en prêts et de l'investissement en fonds propres.

### DOMAINES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

La Banque des territoires intervient de plusieurs façons :

- En accompagnant des grands programmes nationaux :

Action Coeur de Ville  
Petites Villes de Demain  
Territoires d'industrie

- Dans le cadre de projets d'investissement structurants (études préalables).

La Banque des Territoires intervient à travers :

- le co-financement d'études initiées par la collectivité ;
- la prise en charge intégrale d'études, dans le cadre de marchés à bons de commande existant.

### EN PRATIQUE

(Réalizations, chiffres clés ...)

Sur le département de l'Allier, la Banque des territoires accompagne et finance les collectivités. En 2023, cela représente notamment 800 000 € d'ingénierie sur les 3 villes labellisées "Action coeur de ville" du département, 85 000 € par EPCI contenant des villes labellisées "Petites villes de demain" mais aussi une quinzaine de prêts ces 3 dernières années pour 20 Millions €.

### CONTACT

Cédric FAUCHER – Chargé de développement territorial

Tel : 06 45 46 48 73

Mail : Cedric.Faucher@caissedesdepots.fr



## CENTRE D'ÉTUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, LA MOBILITÉ ET L'AMÉNAGEMENT (CEREMA)

### DOMAINES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

Le **CEREMA**, premier établissement public partagé entre l'État et les collectivités territoriales accompagne les territoires dans l'adaptation au changement climatique.

Son expertise se traduit notamment dans les domaines du bâtiment, de la mobilité, des infrastructures de transport, de l'environnement, des risques et des stratégies territoriales.

Le CEREMA est également un centre de ressource sur l'ensemble de ces sujets.

Doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche, le CEREMA accompagne les territoires pour la réalisation de leurs projets dans 6 domaines d'action complémentaires :

- Expertise et ingénierie territoriale ;
- Bâtiment ;
- Mobilités ;
- Infrastructures de transport ;
- Environnement et risques ;
- Mer et littoral.

Le CEREMA accompagne de manière privilégiée les collectivités adhérentes.

### EN PRATIQUE

(Réalizations, chiffres clés ...)

898 collectivités adhérentes au Cerema au 14 mai 2024

7 collectivités adhérentes au Cerema dans l'Allier au 14 mai 2024

### CONTACT

Roland COTTE  
Alexandre CUER

Tel : 06 22 34 84 07

Mail : roland.cotte@cerema.fr / alexandre.cuer@cerema.fr

Site : [www.cerema.fr/fr/collectivites-territorial](http://www.cerema.fr/fr/collectivites-territorial)



## ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) AUVERGNE

Depuis près de 50 ans, l'**Établissement Public Foncier (EPF) Auvergne** facilite et garantit la réussite des projets fonciers des établissements publics de coopération intercommunale et des collectivités pour le développement du territoire d'Auvergne.

Son équipe conseille, étudie, négocie, achète, sécurise et requalifie pour le compte de ses membres, les biens bâtis ou non bâtis nécessaires à la réalisation de leurs projets.

### DOMAINES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

L'EPF agit afin de :

- Mieux définir votre stratégie foncière en fonction de vos enjeux de territoire ;
- Consolider votre périmètre "projet" avant d'acquérir ;
- Anticiper les risques financiers, juridiques et techniques ;
- Être réactif face à vos impératifs ;
- Négocier ;
- Simplifier, planifier et financer les acquisitions foncières en permettant à ses membres de bénéficier de modalités favorables ;
- Gérer le foncier avant l'aménagement ou la réalisation du projet ;
- Offrir une ingénierie adaptée aux défis de la sobriété foncière ;
- Rétrocéder le foncier à la collectivité dans une revente au moment choisi ou au terme de la durée négociée de portage.

### EN PRATIQUE

**(Réalizations, chiffres clés ...)**

A titre d'exemple, l'Établissement accompagne la commune de Gannat dans la requalification de la friche industrielle de « La Malterie » qui hébergeait autrefois une activité de production de malt. L'EPF Auvergne a été mandaté pour l'acquisition amiable des 5 parcelles nécessaires à la réalisation de son projet et a piloté les travaux de proto-aménagement (désamiantage, déconstruction, dépollution) du site.

### CONTACT

Jérémy MENDES – Directeur

Tel : 04 73 29 00 87

Mail : [contact@epfauvergne.com](mailto:contact@epfauvergne.com)



## EVOLÉA

**Evoléa** est la coopérative habitat de l'Allier. Ses missions se structurent autour de deux pôles :

- Rôle de constructeur et d'aménageur auprès des collectivités publiques et des associations ;
- Mission de réhabilitation de son parc immobilier.

### DOMAINES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

Évoléa est un interlocuteur privilégié des collectivités locales en matière de conseil, réflexion stratégique, proposition, mise en œuvre et suivi dans l'aménagement du territoire. Évoléa propose de concevoir le programme des zones à urbaniser, encadrer le maître d'œuvre, assurer la maîtrise d'ouvrage des voiries et espaces verts et la commercialisation des lots à construire ou encore propose des réflexion sur la réhabilitation thermique du parc existant.

### EN PRATIQUE

(Réalizations, chiffres clés ...)

Évoléa conduit de nombreux projets de proximité en faveur de l'emploi et de l'économie sociale et solidaire, comme par exemple les chantiers d'été avec Solicity.

### CONTACT

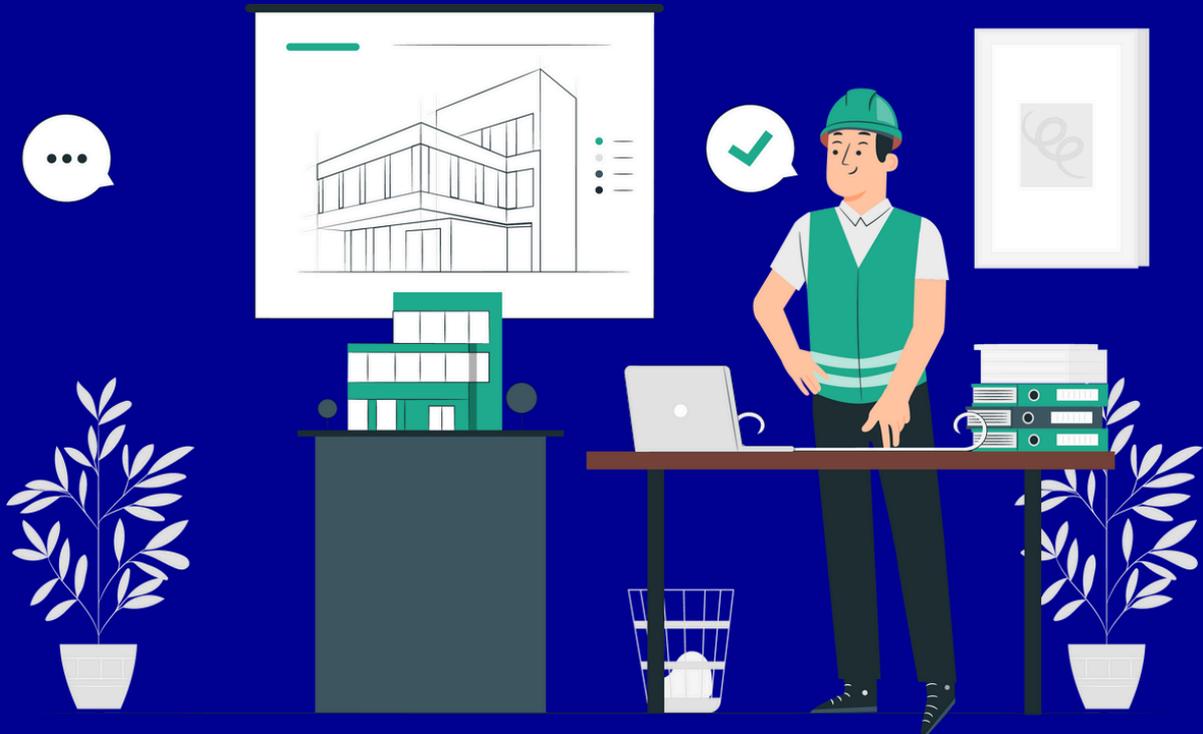
Pascal GIACOMONI

Tel : 04 70 48 16 00

Mail : [pgiacomoni@evolea.fr](mailto:pgiacomoni@evolea.fr)

Site : [www.evolea.fr](http://www.evolea.fr)

# LES STRUCTURES D'APPUI





## ADEME – AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### DOMAINES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

L'ADEME est engagée depuis 30 ans dans la lutte contre le changement climatique et la dégradation des ressources. Elle intervient dans de nombreux domaines : énergie, air, économie circulaire, décarbonation, déchets, mobilité, alimentation, sols...

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'ADEME accompagne les dynamiques territoriales de transition en déployant le Programme Territoires Engagés et en animant le réseau des Elus pour agir, les élus référents de la transition écologique.

L'ADEME est mobilisée auprès des collectivités, des entreprises, des associations pour informer et inspirer, former, mettre en relation, accompagner, aider financièrement

Différents types d'aides sont possibles : aides à la connaissance et à l'innovation, aides au changement de comportement, aides à la réalisation de projets (études, investissements, contrat d'objectifs ...).

Différentes ressources sont disponibles en ligne :

- <https://formations.ademe.fr/>
- <https://academie.ademe.fr/>
- <https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/>
- <https://www.territoiresentransitions.fr/>

### EN PRATIQUE

**(Réalizations, chiffres clés ...)**

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'ADEME, c'est 45 collaborateurs, 365 millions d'€ de fonds déployés et 784 projets accompagnés en 2023. Dans l'Allier, l'ADEME a participé au financement d'une étude de faisabilité portant sur la récupération de la chaleur fatale générée par les rejets d'eaux thermales à Nérises-Bains. Sa participation financière s'élève à 9 000 € sur un montant total de 12 000 €.

### CONTACT

Nelly LAFAYE – Référente des territoires de l'Allier

Tel : 04 73 31 52 90

Mail : [nelly.lafaye@ademe.fr](mailto:nelly.lafaye@ademe.fr)

Site – Offre de la direction régionale de l'ADEME aux collectivités :

<https://librairie.ademe.fr/institutionnel/6561-l-offre-aux-collectivites-de-l-ademe-en-auvergne-rhone-alpes.html>

L'ARS est chargée de :

- Piloter et mettre en oeuvre la politique nationale de santé en l'adaptant aux spécificités régionales et territoriales ;
- Organiser et répartir les activités de soins hospitalières sur la région ;
- Accompagner les professionnels de santé de ville dans leur installation ;
- Développer avec les Conseils départementaux, des structures et services médico-sociaux ;
- Assurer la sécurité sanitaire et environnementale et prévenir les situations à risques.

### DOMAINES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

L'ARS déploie au niveau départemental les plans de santé nationaux et les plans régionaux multi-thématiques (environnement, santé, prévention, inclusion). Un projet régional de santé définit ses orientations stratégiques pour la période 2018 à 2028.

Le Fonds d'intervention régional géré par l'ARS est destiné à financer des actions inscrites dans le projet régional de santé. En 2023, le fonds était doté de 553 M€.

La Délégation départementale de l'Allier de l'ARS met en oeuvre les missions de l'ARS sur le département.

### EN PRATIQUE

**(Réalizations, chiffres clés ...)**

Dans le champ des politiques relatives à l'Autonomie (Personnes âgées et Personnes en situation de handicap) dans le départements de l'Allier, l'ARS a alloué en 2023 un financement global de 207.5 M€. Des conseils territoriaux de santé ont été mis en place à l'échelle départementale ainsi que 4 contrats locaux de santé à l'échelle des intercommunalités (Bocage Bourbonnais, Moulins Communauté, Entr'Allier Besbre et Loire, Vichy Communauté) et un 5e en cours de finalisation (Montluçon Communauté) et un Conseil Local de Santé Mentale (Vichy Communauté).

### CONTACT

Grégory DOLÉ – Directeur de la Délégation départementale

Tel : 04 72 34 74 00

Mail : [ars-dt03-delegue-territorial@ars.sante.fr](mailto:ars-dt03-delegue-territorial@ars.sante.fr)

**Allier Bourbonnais Territoires** est un réseau qui regroupe le **Conseil Départemental de l'Allier**, l'**Agence Technique Départementale (ATDA)** et le CAUE.

Les missions suivantes sont principalement assurées par l'ATDA : accompagner les collectivités adhérentes en leur apportant un conseil et un outil d'aide à la décision, que ce soit en amont de leurs projets ou dans leur fonctionnement quotidien, et en leur fournissant les ressources et le support nécessaires.

Le **Conseil d'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement (CAUE)** est une association qui accompagne gratuitement les communes dans leurs projets par le biais de rendez-vous sur place. Il vous conseillera sur les démarches à entreprendre, les atouts et exigences de votre terrain, la conception de votre habitat.

## CONTACT

Anne FOUQUEAU (accompagnement)  
Julien DOMAS (support)

Tel : 04 70 34 14 64

CAUE : 04 70 20 11 00

Mail : [ingenierie@allier.fr](mailto:ingenierie@allier.fr) / [contact@caue03.fr](mailto:contact@caue03.fr)

## DOMAINES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

### Accompagnement de projet :

Nous intervenons dans tous les domaines de l'aménagement territorial : plan-guide, bâtiment, espace public, voirie, ouvrage d'art. Cela se traduit par : des visites sur place pour faire le point sur les besoins ; des études de faisabilité avec plusieurs scénarios d'aménagement pour visualiser vos projets ; des estimatifs de travaux pour anticiper vos dépenses ; un accompagnement pour recruter une équipe de maîtrise d'œuvre ; des conseils techniques tout au long de la conception du projet. Sur les thématiques de la voirie et des ouvrages d'art : assistance au suivi périodique des ouvrages d'art ; assistance technique aux travaux de voirie ; mise à jour du tableau de classement de voirie ; réponse aux demandes d'alignement.

Ces missions sont ouvertes aux adhérents de l'ATDA et du CAUE. Certaines missions font l'objet d'une rémunération complémentaire à l'adhésion.

### Ressources et support :

Notre accompagnement porte sur un large éventail des fonctions support des collectivités: support et conseil en matière informatique, veille réglementaire et formation, protection des données personnelles (délégué à la protection des données mutualisées - DPO). En 2024, nous intervenons sur de nouvelles missions : ingénierie financière, conseil juridique, commande publique et cybersécurité.

Ces missions sont ouvertes aux adhérents aux missions de base de l'ATDA, à l'exception de la mission protection des données personnelles qui fait l'objet d'une cotisation optionnelle.

## EN PRATIQUE

### (Réalizations, chiffres clés ...)

- **En matière d'accompagnement de projet** : 188 demandes (66 dossiers bâtiment, 17 dossiers espace public, 71 dossiers voirie, 34 dossiers multi-thématique) ;
- **En matière de soutien "ressources"** : organisation de 19 sessions de formations, diffusion de 165 messages de veille de l'actualité des collectivités auprès de 471 destinataires ;
- **En matière de support informatique** : 5 943 interventions en prise en main à distance sur les logiciels métiers, mise en oeuvre de 14 ateliers relatifs à la protection des données personnelles.



**La Chambre d'agriculture** est un établissement public placé sous la tutelle de l'Etat.

Elle intervient sur toutes les questions relatives à l'agriculture, à la valorisation de ses productions, à la filière forêt-bois, à la gestion de l'espace rural, à la prévention des risques naturels, à la mise en valeur des espaces naturels et des paysages, et, dans l'espace rural, à la protection de l'environnement.

## CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ALLIER

### DOMAINES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

La Chambre d'agriculture accompagne le développement des projets de territoire.

Elle est aux côtés des collectivités territoriales pour :

- Impulser des projets ;
- Aménager et gérer l'espace ;
- Valoriser les produits locaux ;
- Agir pour l'environnement et être en conformité avec la réglementation.

Elle réalise des études préalables agricoles et accompagne les collectivités dans l'élaboration de diagnostic de territoire, propose son expertise pluridisciplinaire dans l'identification des enjeux agricoles et forestiers en amont des documents d'urbanisme et de planification et accompagne dans l'organisation d'actions de promotion de produits locaux.

La Chambre d'agriculture de l'Allier est présente à Moulins et sur l'ensemble du territoire à travers ses antennes à Lapalisse, Saint Victor et Saint-Pourçain-sur-Sioule.

### EN PRATIQUE

**(Réalizations, chiffres clés ...)**

Le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, l'ADEME, Terres en villes et Chambres d'agriculture France ont mis en ligne, en avril 2024, un nouveau portail « France PAT » : [france-pat.fr](https://france-pat.fr) accessible à tous les acteurs des politiques agricoles et alimentaires locales, qu'ils soient élus ou techniciens. Vous y trouverez : une cartographie interactive des Projets alimentaires territoriaux, une base de données, un annuaire, une boîte à outils et des actualités.

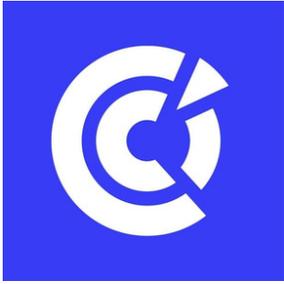
### CONTACT

Stéphane ALLARD – Directeur

Tel : 04 70 48 42 42

Mail : [cad.03@allier.chambagri.fr](mailto:cad.03@allier.chambagri.fr)

Site – En savoir plus sur la plateforme « France PAT » : <https://chambres-agriculture.fr/actualites/toutes-les-actualites/detail-de-lactualite/actualites/plateforme-france-pat-un-nouveau-service-pour-les-435-territoires-porteurs-de-politiques-alimentai/>



## CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (CCI) DE L'ALLIER

La CCI a pour rôle de favoriser le développement économique local par le biais d'un rôle de :

- **INFORMATION** : Promouvoir le tissu économique local. Fournir aux chefs d'entreprises et aux territoires les données nécessaires à leur développement.
- **CONSEIL** : Accompagner le dirigeant dans son projet de création, de développement et dans toutes les phases de la vie de l'entreprise.
- **FORMATION** : Offrir un programme diversifié de formations professionnelles et d'apprentissage avec des modules, cours individuels ou collectifs adaptés à leurs besoins. Nous formons aussi bien des étudiants, des salariés, des chefs d'entreprise, des demandeurs d'emploi, des agents publics.
- **AMENAGEMENT** : Participer aux côtés des collectivités territoriales à l'aménagement global du territoire

### DOMAINES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

La CCI Allier est aux côtés des collectivités territoriales pour :

- Former leurs agents ;
- Trouver un commerçant-repreneur ;
- Disposer du fichier des entreprises de leur territoire ;
- Connaître l'économie de leur territoire en réalisant notamment des études de faisabilité ;
- Faire grandir les entreprises de leur territoire ;
- Promouvoir leurs terrains et locaux disponibles ;
- Aider un porteur de projet à s'implanter sur le territoire ;
- Commercialiser une zone d'activité.

### EN PRATIQUE

(Réalizations, chiffres clés ...)

Exemples d'interventions possibles :

- Réalisation d'une étude de faisabilité commerciale en vue d'un aménagement/d'une réhabilitation de surface commerciale (pièce à fournir dans de nombreuses demande de financement). Il s'agit : d'un état des lieux de votre territoire (démographie et son évolution, revenus des ménages, nombre d'établissements et d'emploi) ; d'une analyse de la concurrence et de la zone de chalandise ; d'une projection de chiffre d'affaires pour l'activité envisagée.
- Réalisation d'étude sur l'activité commerciale d'un territoire pour accompagner la collectivité dans sa réflexion et sa vision du commerce. Il s'agit notamment : D'une analyse du niveau d'activité des commerces ; D'une analyse de la performance ce l'appareil commercial ; D'une analyse de la consommation des ménages du territoires étudié ; D'une identification d'activité commerciale à conforter.

### CONTACT

Stéphanie SIMONNET BUJADOUX

Tel : 04 70 35 40 00

Mail : s.bujadoux@allier.cci.fr / v.seguin@allier.cci.fr



## CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT (CMA) DE L'ALLIER

La **CMA** accompagne les entreprises artisanales depuis la création jusqu'à la transmission de l'entreprise.

Elle participe au développement de l'artisanat sur les territoires en appui avec les collectivités.

Ses conseils territoriaux et commissions territoriales, animés par des élus, lui permettent d'être au contact des artisans et à l'écoute des élus locaux et de répondre aux besoins exprimés sur les territoires.

### DOMAINES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

- Accompagnement des projets de développement de l'économie de proximité ;
- Organisation d'expositions et de salons pour la promotion et l'essor de l'artisanat ;
- Animation et coordination des actions en faveur des métiers d'art ;
- Mise en place d'actions ciblées pour améliorer la rentabilité des entreprises, la qualité des produits et des services, les techniques et les méthodes de production et de commercialisation en favorisant la collaboration entre entreprises ;
- Formations, contribution au développement de l'apprentissage dans le secteur de l'artisanat ;
- Accompagnement des entreprises en difficulté, en liaison notamment avec les services financiers de l'État, les organismes de recouvrement des cotisations sociales ;
- Participation à l'élaboration des schémas de cohérence territoriale et des plans locaux d'urbanisme et réalisation d'études économiques nécessaires à la préparation des documents prévisionnels d'organisation artisanale.

### EN PRATIQUE

**(Réalizations, chiffres clés ...)**

La CMA accompagne plus de 1 000 entreprises par an, forme plus de 400 entreprises et accompagne plus de 300 jeunes dans le cadre de l'apprentissage.

Les collectivités territoriales sont accompagnées par le biais de permanences au sein des espaces France Services.

### CONTACT

Benoît AUCLAIR – Responsable territorial

Tel : 04 70 46 20 20

Mail : [benoit.auclair@cma-auvergnerrhonealpes.fr](mailto:benoit.auclair@cma-auvergnerrhonealpes.fr)

Site : [cma-allier.fr](http://cma-allier.fr)



## CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (CRESS) D'Auvergne-Rhône-Alpes

### Les Chambres Régionales de l'ESS (CRESS) ont pour mission de :

- Représenter l'ESS auprès des pouvoirs publics ;
- Appuyer la formation des salarié.es des entreprises et des bénévoles ;
- Appuyer la création, le développement et le maintien des entreprises de l'ESS ;
- Promouvoir l'ESS comme mode d'entrepreneuriat ;
- Observer l'ESS sur les territoires (Réalisation de diagnostic territorial, chiffres clés de l'ESS sur les territoires).

### DOMAINES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

L'offre de service pour accompagner les structures intervenant en matière d'ESS est consultable sur le lien suivant : <https://cress-aura.org/accompagnement/>

La fiche complète d'accompagnement : [https://cress-aura.org/wp-content/uploads/2024/04/CRESS-AURA\\_-FICHE\\_Offre-Accompagnement\\_ACHATS\\_RESPONSABLES\\_Avril2024\\_V2.pdf](https://cress-aura.org/wp-content/uploads/2024/04/CRESS-AURA_-FICHE_Offre-Accompagnement_ACHATS_RESPONSABLES_Avril2024_V2.pdf)

### EN PRATIQUE

(Réalizations, chiffres clés ...)

La part de l'ESS dans l'économie privée dans l'Allier :

- Emplois ESS : 12 630
- Part Emplois ESS / économie privée : 17%
- Etablissements ESS : 1 051
- Part des établissements ESS dans l'économie privée : 11%

### CONTACT

Abba DIOURTE

Tel : 04 78 09 11 97

Mail : [adiourte@cress-aura.org](mailto:adiourte@cress-aura.org)

Site : [cress-aura.org](http://cress-aura.org)

## CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

### DOMAINES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

Les principales missions du **Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes** sont :

- Le développement économique ;
- L'aménagement du territoire ;
- L'organisation du transport régional ;
- L'enseignement secondaire ;
- L'emploi et la formation professionnelle initiale et continue ;
- Les fonds européens ;
- L'environnement ;
- L'agriculture, la forêt et l'alimentation ;
- La santé, les formations sanitaires et sociales ;
- Le handicap.

La Région est autorité de gestion des fonds européens.

La **Région** propose plus largement plus de 300 aides en permanence. Les dispositifs d'accompagnement diversifiés permettent à chaque commune de la Région, quelle que soit sa taille ou sa situation géographique, de bénéficier a minima d'une subvention régionale afin de réaliser ses projets d'investissement. Que ce soit dans le cadre du CPER, des PACTES, du Plan Montagne, du Contrat Région, du Bonus Ruralité, du Contrat Région Ville, du Contrat Région Ville moyenne ou du Contrat Région Métropole, la Région Auvergne Rhône-Alpes soutient les Départements les plus fragiles ainsi que l'ensemble des EPCI et des communes dans tous les domaines. En matière de sécurité, un dispositif d'aide spécifique est proposé aux collectivités.

La Région est également le principal financeur **d'Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises (ARAE)**, agence régionale de développement économique entièrement consacrée à la croissance des entreprises industrielles et de service à l'industrie. Présente à travers 11 antennes territoriales, dont une dans le département de l'Allier, en lien avec les EPCI et les Départements, l'Agence oriente et accompagne les entreprises à toutes les étapes de leur développement : investissement, formation et emploi, innovation, export, accès aux financements et projets européens.

### EN PRATIQUE

**(Réalizations, chiffres clés ...)**

La Région accompagne les 4 027 communes et les 161 EPCI du territoire.

Pour la programmation 2021-2027 des fonds européens, la Région gère une enveloppe de 880 millions d'euros pour le FEDER (Fonds européens pour le développement régional), FSE+ (Fonds social européen) et FTJ (Fonds de transition juste) et une enveloppe de près de 495 millions d'euros pour le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural).

### CONTACT

Tel : 04 26 73 40 00

Sites – En savoir plus sur l'accès aux fonds européens : [www.europeenauvergnerhonealpes.fr](http://www.europeenauvergnerhonealpes.fr)  
 En savoir plus sur les aides : [www.auvergnerhonealpes.fr/aides](http://www.auvergnerhonealpes.fr/aides)  
 En savoir plus sur Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises : <https://auvergnerhonealpes-entreprises.fr>



## PRÉFET DE L'ALLIER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (DDT) DE L'ALLIER

La DDT intervient en appui des collectivités pour les aider à mener leurs projets en déclinaison territoriale de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT).

Plus spécifiquement, la DDT intervient en matière d'aménagement du territoire dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement, de l'urbanisme, des risques, du logement, des transports et des énergies renouvelables (EnR).

### DOMAINES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

Missions d'appui aux collectivités notamment dans le cadre de l'ANCT :

- Assistance pour les études de stratégie territoriale (marchés nationaux ANCT) ;
- Accompagnement à la gestion de projet et expertises spécifiques (voir ci-dessous) via les marchés nationaux ANCT ou un appui par le réseau territorial de la DDT ;
- Instruction du « Fonds vert » sur le territoire.

Compétences et expertises particulières :

- Analyse de données spatiales et représentation cartographique ;
- Environnement : gestion des milieux aquatiques, des espaces naturels, forestiers et ruraux, biodiversité en lien avec les services de la DREAL ;
- Logement, construction : rénovation thermique, accessibilité, financement du logement, politiques de l'habitat ;
- Urbanisme : au-delà de son rôle régalien, rôle de conseil en aménagement des territoires, intervention des architectes et paysagistes conseils, foncier... ;
- Energies renouvelables (biomasse, photovoltaïque).

### EN PRATIQUE

(Réalizations, chiffres clés ...)

Accompagnement en 2023 de 56 dossiers au titre du Fonds vert (avec plus 8M€ d'aides pour 30 M€ d'investissements) ; assistance à la gestion de projet pour les 15 communes lauréates "Petites villes de demain" (PVD), appui à 7 projets en 2023 comme le plan d'eau de Vieure, l'aménagement du Parc des Sources à Vichy, production de cartographies et gestion de données SIG (exemple des zones d'accélération des EnR).

### CONTACT

Olivier PETIOT – Chef de mission ANCT

Tel : 04 70 48 79 79

Mail : [ingenierie@allier.gouv.fr](mailto:ingenierie@allier.gouv.fr)

Site – Rapport d'activité 2023 : <https://www.allier.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Agriculture.-environnement.-amenagement-et-logement/Direction-Departementale-des-Territoires-DDT>

## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES (DDFiP) DE L'ALLIER

### DOMAINES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

La **DGFiP** est notamment chargée de la tenue des comptes des collectivités et du recouvrement de leurs recettes. Elle paie leurs dépenses, calcule et verse les avances de fiscalité relatifs aux impôts directs locaux.

Chaque commune et EPCI dispose d'un conseiller aux décideurs locaux (CDL). Le CDL se consacre exclusivement à la mission de conseil au bénéfice des élus locaux en matière budgétaire, comptable, fiscale, financière, foncière ou patrimoniale. Dans le département de l'Allier, 9 CDL sont en fonction. Ils peuvent être sollicités dès l'émergence d'un projet par leurs collectivités locales de rattachement et produire une analyse financière prospective permettant d'expertiser la soutenabilité financière d'un projet d'investissement.

La DDFiP de l'Allier intervient sur :

- L'expertise de la soutenabilité financière de projets par la réalisation d'analyses financières rétrospectives et prospectives ;
- La gestion de trésorerie et de dette ;
- Le conseil en réingénierie des processus (recettes, dépenses, régies, dématérialisation, modernisation des relations avec les usagers) ;
- La bonne application de la réglementation fiscale (y compris sous forme de rescrit fiscal) ;
- La réalisation de simulations utiles au vote des taux de fiscalité directe locale ;
- La gestion, l'actualisation et l'analyse des bases des impôts locaux (particuliers comme professionnels) ;
- La veille juridique en matière fiscale (TVA, taxe foncière et CFE, taxe d'habitation, TEOM, Tascom, etc.) ;
- La réalisation d'évaluations domaniales dans le cadre d'opérations immobilières via la plateforme (via le Pôle d'Évaluation Domaniale de Clermont-Ferrand).

### EN PRATIQUE

(Réalizations, chiffres clés ...)

En 2023, environ 1 200 interventions ont été réalisées par les CDL du département auprès des communes et EPCI. Les prestations de conseil sont principalement réalisées au profit des communes de moins de 3 500 habitants (83 %) et portent majoritairement sur des conseils budgétaires et comptables (56 %). Les prestations de conseil économique, patrimonial et financier représentent environ 14 % des prestations réalisées. 25 analyses financières ont été réalisées en 2023 par les conseillers aux décideurs locaux (19 rétrospectives et 6 prospectives).

### CONTACT

Mickaël MAGNIER

Tel : 06 24 95 27 46

Mail : [mickael.magnier@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:mickael.magnier@dgfip.finances.gouv.fr)



## CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Placé sous la tutelle du ministère de la Culture, l'**Ordre des architectes** est un organisme de droit privé en charge de missions de service public. Il garantit à la société le respect de l'intérêt public de l'architecture.

Le Conseil Auvergne-Rhône-Alpes a pour principale mission d'assurer la tenue du Tableau régional, à savoir recenser tous les architectes, agréés en architecture et sociétés d'architecture qui exercent sur le territoire.

### DOMAINES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

Pour vous prémunir des risques éventuels, nous vérifions la souscription de l'assurance professionnelle obligatoire.

Nous nous assurons que chaque architecte soit formé tout au long de sa carrière afin de soutenir une profession guidée par les évolutions et les enjeux.

En cas de litige entre deux architectes, nous mettons en œuvre une procédure de conciliation. De même entre un architecte et son client, si le contrat de maîtrise d'œuvre le prévoit.

### EN PRATIQUE

**(Réalizations, chiffres clés ...)**

En Auvergne-Rhône-Alpes, la région compte 3 873 architectes inscrits et 1 685 sociétés d'architecture.

L'Ordre régional est composé de 24 conseillers élus pour 6 ans au suffrage direct par les architectes. Le Conseil est renouvelé par moitié tous les 3 ans.

### CONTACT

Isabelle DIEU – Présidente

Tel : 04 78 29 09 26

Mail : [croa-ara@architectes-ara.org](mailto:croa-ara@architectes-ara.org)

Site : [www.architectes.org/auvergne-rhone-alpes](http://www.architectes.org/auvergne-rhone-alpes)



## PRÉFET DE L'ALLIER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Le **Préfet** de l'Allier est le représentant de l'État dans le département, les **sous-préfets** étant chargés de l'assister. Six missions prioritaires sont dévolues aux préfectures :

- la représentation de l'État et la communication ;
- la sécurité des personnes et des biens ;
- le service au public et la délivrance des titres ;
- le respect de la légalité et de l'État de droit ;
- l'intégration sociale et la lutte contre les exclusions ;
- l'administration du territoire et le développement économique.

## PRÉFECTURE ET SOUS-PRÉFECTURES

### DOMAINES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

Les interventions sont multiples :

- en **ingénierie** à travers des contractualisations, le déploiement de programmes nationaux ou en conseil : Contrats ruralité (Villages d'Avenir) / Coeurs de ville / Contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE), Appui territorial et conseil aux projets des collectivités ;
- en matière de **développement économique** : Conseil et appui aux acteurs économiques du territoire (entreprises, réseaux professionnels, services économiques...) en matière de développement et mutations économiques ;
- en matière **juridique** : Analyse pluridisciplinaire associant légalités juridique et financière, Conseil aux élus ;
- en **soutien financier** : Programmation et suivi des dotations financières de l'État DETR, DSIL, FNADT, gestion du FCTVA.

### EN PRATIQUE

(Réalizations, chiffres clés ...)

Un accompagnement multiforme : 1 cheffe de projet dédiée aux Villages d'avenir, une aide de 50 000 € avec le dispositif Volontariat territorial d'Administration en 2023, un soutien financier à hauteur de 19,8 M€ pour les projets d'investissement des collectivités en 2023 ou encore des rencontres lors des « P'tit dèj de l'ingénierie » en 2023 et 2024.

### CONTACT

Le Préfet – Délégué territorial de l'ANCT

Tel : 04 70 48 30 00

Mail : [ingenierie@allier.gouv.fr](mailto:ingenierie@allier.gouv.fr)



## SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE (SDE) DE L'ALLIER

### DOMAINES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

Les principales missions du **SDE Allier** sont : la distribution publique d'électricité et de gaz, l'éclairage public, la production d'énergies renouvelables et la gestion d'un réseau de bornes de recharge. Depuis quelques années il propose de nouveaux services en matière d'économies d'énergie.

Les communes et intercommunalités peuvent transférer au SDE des compétences pour l'organisation de la distribution publique d'électricité, de gaz, les télécommunications, l'éclairage public et la production d'énergies renouvelables.

Le SDE 03 investit chaque année environ 20 millions d'euros dans ses principaux domaines d'intervention, en particulier de nombreux travaux sur les réseaux.

Le SDE peut également, et de façon optionnelle, être porteur d'études ou de schémas relatifs au développement des énergies nouvelles. Il informe et conseille les communes et intercommunalités sur la maîtrise des énergies en les sensibilisant dans le choix des moyens de chauffage et les méthodes d'isolation, en privilégiant les matériaux bio-sourcés.

Depuis 2014, le Syndicat constitue des groupements de commandes d'achat de gaz naturel et d'électricité pour répondre à la législation qui met fin aux tarifs réglementés.

### EN PRATIQUE

**(Réalizations, chiffres clés ...)**

Le SDE 03 a élaboré le Plan Climat Air Energie Territoire avec l'ensemble des intercommunalités du département, obligées ou non.

En outre, le réseau départemental de bornes de recharge de véhicules électriques a été installé en 2016, sous sa maîtrise d'ouvrage et avec l'appui du Conseil Départemental et des Communautés d'Agglomération.

### CONTACT

Bertrand LENOIR

Tel : 04 70 46 87 30

Mail : [sde03@sde03.fr](mailto:sde03@sde03.fr)

Site : [www.sde03.fr/le-sde-03/presentation-du-sde-03/](http://www.sde03.fr/le-sde-03/presentation-du-sde-03/)



## SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE L'ALLIER (SMEA)

### DOMAINES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

Le **SMEA** créé en 1992 a pour vocation essentielle d'assurer la Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation d'études et de travaux d'interconnexions entre les différentes collectivités avec pour objectif la sécurisation de la distribution en eau potable pour ses adhérents.

Le SMEA regroupe la quasi totalité des structures départementales gestionnaires de la production et de la distribution d'eau potable sur le département de l'Allier.

Les travaux engagés par le SMEA « font travailler » divers corps de métiers : bureaux d'études, canaliseurs, entreprises en génie civil, électriciens et électromécaniciens, etc.

Concrètement les interconnexions de secours du SMEA sont régulièrement mises à contribution (périodes de canicule, incidents générant des pollutions temporaires sur des lieux de production d'eau, pannes électriques, interventions sur réseau nécessitant des coupures sur un secteur de distribution etc.).

### EN PRATIQUE

(Réalizations, chiffres clés ...)

Depuis 1993, le SMEA a réalisé sur l'ensemble du département :

- Environ 400 kilomètres de canalisations ;
- Une vingtaine d'ouvrages annexes (réservoirs et stations de pompage) ;
- Des puits de captages.
- 

Le SMEA réalise en moyenne 4 à 5 M€ de travaux par an.

L'impact financier pour l'utilisateur est de l'ordre de 15 € par abonné et par an.

### CONTACT

Claude RIBOULET – Président  
Christian LECOMPTE – Directeur

Mail : [contact@smea.fr](mailto:contact@smea.fr)

Site : [www.smea.fr](http://www.smea.fr)

## **UNITÉ DÉPARTEMENTALE D'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (UDAP) DE L'ALLIER**

### **DOMAINES ET MODALITÉS D'INTERVENTION**

Les missions de l'**UDAP** se structurent autour de 3 thématiques :

- Conseiller et promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité ;
- Contrôler et expertiser les projets menés dans les espaces protégés ;
- Assurer la conservation des monuments historiques.

L'UDAP est rattachée à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC). Dans ce cadre, elles exercent leurs missions en tant qu'unités territoriales au chef lieu de chaque département et en lien avec les services du siège régional. Les compétences propres aux Architectes des Bâtiments de France (ABF) demeurent inchangées.

### **EN PRATIQUE**

**(Réalizations, chiffres clés ...)**

En 2023, 29 opérations de restauration des monuments historiques n'appartenant pas à l'Etat ont fait l'objet d'un soutien financier à hauteur de 2 760 069 € et 11 opérations d'entretien des monuments historiques n'appartenant pas à l'Etat ont été soutenues à hauteur de 55 306 €.

### **CONTACT**

Guillaume PRAPANT

Tel : 04 70 20 87 59

Mail : [udap03@culture.gouv.fr](mailto:udap03@culture.gouv.fr) / [secretariat.udap03@culture.gouv.fr](mailto:secretariat.udap03@culture.gouv.fr)



# Mentions d'information relatives

## À LA COLLECTE DE DONNÉES PERSONNELLES

### **Responsable du traitement :**

Le secrétaire général de l'Allier, M. Olivier MAUREL, sous couvert de Madame Pascale TRIMBACH, Préfet de l'Allier  
2 rue Michel de l'Hospital  
03016 Moulins cedex

### **Finalité du traitement :**

Les informations personnelles sont récoltées à fin de créer un guide à destination des élus locaux du département et de leurs services administratifs leur permettant de visualiser l'ensemble de l'accompagnement en matière d'ingénierie qui est disponible sur leur territoire. Le guide est également publié via le site de la préfecture et est largement consultable par des tiers.

### **Base juridique :**

Le traitement est réalisé conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données, RGPD) et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée.

### **Caractère obligatoire du recueil des données :**

Les données suivantes :

- nom ;
- prénom ;
- fonction ;
- direction ;
- service ;
- n° de téléphone professionnel ;

sont nécessaires au traitement de la demande.

Ces données feront l'objet d'un stockage sur fichier et d'un traitement pour créer le guide de l'ingénierie.

### **Destinataires des données :**

Les destinataires des données à caractère personnel sont :

- Les agents du Bureau de la coordination interministérielle de la préfecture habilités à traiter ces informations dans le cadre de leur activité professionnelle.
- La cheffe de projet Villages d'avenir de la préfecture de
- La directrice de la DCIIT de la préfecture
- Le Secrétaire général de la préfecture

**Prise de décision automatisée :**

Le traitement ne donne pas lieu à une prise de décision automatisée.

**Durée de conservation :**

Les données récoltées sont détenues durant 2 ans en activité, puis supprimées.

**Sécurité des données :**

Le SGC de l'Allier met en oeuvre les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour sécuriser les données personnelles et leur traitement, conformément à la politique de sécurité des systèmes d'information de l'État (PSSIE).

**Droits des personnes :**

Vous avez le droit de demander au responsable du traitement :

- L'accès à vos informations ;
- La rectification si un changement de votre situation personnelle est intervenue ou une erreur est constatée ;
- L'effacement des données dans le cas de la non poursuite de la démarche pour lequel le traitement est opéré ;
- L'opposition au traitement de vos données pour des raisons tenant à votre situation particulière et le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Pour toute information ou exercice de vos droits sur ce traitement de données personnelles, vous pouvez vous adresser par courrier à :

Madame la Préfète – Préfecture de l'Allier – 2 rue Michel de l'Hospital, 03016 Moulins cedex

Ou par courriel à : [pref-donnees-personnelles@allier.gouv.fr](mailto:pref-donnees-personnelles@allier.gouv.fr)

**Réclamation :**

Les traitements de données personnelles mis en oeuvre sont contrôlés par le délégué à la protection des données du ministère de l'intérieur :

Délégué ministériel à la protection des données

Ministère de l'Intérieur

Place Beauvau

75 800 PARIS Cedex 08.

Pour toute réclamation, vous pouvez vous adresser à la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

- En ligne : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>
- Ou par écrit : CNIL - 3 place de Fontenoy – TSA 80 715 – 75 334 Paris Cedex 07